

# CHYPRE



## Assistants de langue française

## Fiche-destination 2024-2025

**IMPORTANT** : le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.). Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des candidats retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement sa sélection.

<b>Nombre de postes offerts</b>	À titre indicatif, <b>2 postes</b> ont été proposés en 2023-2024.
<b>Critères d'éligibilité spécifiques à Chypre</b>	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur <a href="#">le site de France Éducation international</a>, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être de nationalité française ;</li> <li>• justifier d'un <b>niveau B1</b> en anglais (pas de niveau exigé en grec) ;</li> <li>• avoir validé, <b>au moment du dépôt du dossier, au minimum une L3</b> dans l'une des disciplines suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Didactique des langues, FLE ;</li> <li>➢ Langues et civilisations (LLCE) ;</li> <li>➢ Langues étrangères appliquées (LEA) ;</li> <li>➢ Lettres ;</li> <li>➢ Linguistique, sciences du langage.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les profils issus de filières FLE seront particulièrement appréciés des recruteurs.</p> <p>Sont exemptés de justificatif de statut étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>les candidats ayant été, ou étant actuellement assistants de langue française</b>, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel établissement d'exercice dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>) ;</li> <li>• <b>les titulaires d'un diplôme d'un établissement supérieur français obtenu en 2022 ou en 2023</b>, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>).</li> </ul> <p>Un <u>justificatif de niveau de langue</u> (certification, attestation, relevé de notes de cours de niveau B1 ou plus, preuve de séjour long dans un pays anglophone/hellénophone) devra également être fourni, sauf si le candidat est/a été assistant dans un pays anglophone/hellénophone (<i>dans le champ « diplôme / certificat » de la langue concernée de la section « Formation »</i>).</p>
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	Les postes proposés dépendent chaque année des demandes des enseignants chypriotes.
<b>Établissements</b>	<b>Établissements d'enseignement secondaire</b>



<b>Calendrier</b>	<p><b>Publication des résultats :</b> France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à <b>partir du mois d'avril 2024</b>. Une entrevue en ligne avec l'Institut français de Chypre et le ministère de l'Éducation, du sport et de la jeunesse (MESJ) chypriote aura lieu au mois de mai 2024.</p> <p><b>Durée du contrat : 9 mois</b> (début septembre 2024 – fin mai 2025).</p> <p>Les affectations et contrats relèvent de la seule compétence du MESJ, employeur de l'assistant.</p>
<b>Temps de travail et de congés</b>	<b>18 heures par semaine.</b> Congés selon le calendrier local.
<b>Rémunération et aides</b>	<p><b>Rémunération mensuelle :</b> 1000 €</p> <p><b>Installation :</b> les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p>
<b>Statut de l'assistant</b>	Stagiaire boursier
<b>Couverture sociale</b>	L'assistant devra souscrire à son compte une assurance <b>maladie-rapatriement</b> ainsi qu'une assurance <b>responsabilité civile</b> .
<b>Formation et accueil</b>	<p>Une journée d'accueil, organisée conjointement par le MESJ chypriote et l'Institut français de Chypre, se tiendra début septembre 2024.</p> <p>France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française <b>un module de formation en ligne</b>, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme <b>FEI+</b>.</p>
<b>Liens utiles</b>	<p>Ambassade de Chypre en France : <a href="https://cy.ambafrance.org/">https://cy.ambafrance.org/</a></p> <p>Ambassade de France à Chypre : <a href="http://www.mfa.gov.cy/mfa/embassies/Embassy_Paris.nsf/">http://www.mfa.gov.cy/mfa/embassies/Embassy_Paris.nsf/</a></p> <p>Réseaux sociaux du Service des assistants de langue et de la mobilité :</p> <p></p>
<b>Reconnaissance de l'expérience</b>	<p>Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le <a href="#">site internet</a> de France Éducation international.</p>
<b>Renouvellement de contrat</b>	<p>Le renouvellement du contrat des assistants de langue française n'est possible qu'à titre exceptionnel et non prioritaire, en cas de manque de candidats.</p>
<b>Témoignages</b>	<p>De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur <a href="#">le site internet de France Éducation international</a>.</p>

Contact : [assistant@france-education-international.fr](mailto:assistant@france-education-international.fr)

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches-destinations ou sur le [Robot conversationnel](#) ne seront pas prioritaires.